Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial: BC-San 100 page 1/5

Révision: 20.01.2011

Date d'impression: 13.05.2014

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom commercial: BC-San 100

Emploi prévu recommandé: Concentré pour la décontamination hebdomadaire des bouteilles

sous pression (1 - 1,5 l) des systèmes de distribution d'eau

autonomes comme par ex. le Bottle Care System.

Effet de la préparation: Désinfectant

Fabricant: ALPRO MEDICAL GMBH

Mooswiesenstr. 9

D-78112 St. Georgen (Allemagne) Téléphone: +49 7725 9392-0 Télécopie: +49 7725 9392-91 Email: alpro@alpro-medical.de Internet: www.alpro-medical.com

Téléphone pour des renseignements techniques: +49 7725 9392-0 Téléphone en cas d'urgence: +49 7725 9392-0 (aux heures d'ouverture) ou

+49 761 19240 Centre d'information d'intoxication, Fribourg (24 heures)

# 2. Identification des dangers

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### 3. Composition/informations sur les composants

Nature chimique du produit: Solution aqueuse de substances mentionnées dans la suite avec des

produits ajoutés sans danger.

Ingrédients dangereux No. - CAS Poids (%) Symbole Phrases R \*

Solution d'hypochlorite de sodium 7681-52-9 5-15% C 31, 34

(13% de chlore actif)

Indication: Le produit BC-San 100 contient effectivement une solution d'hypochlorite de sodium avec

1 - 2 % de chlore actif.

\* Texte claire les phrases R, voir sous section 16

#### 4. Premiers secours

Mentions générales: Faire attention à l'autoprotection.

Inhalation: Mettre la victime à l'air libre, dans un endroit calme et au chaud.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Laver la peau immédiatement avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la

peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, puis consulter immédiatement

un spécialiste.

Ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin.

Mentions pour le médecin: Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial: BC-San 100 page 2/5

Révision: 20.01.2011

Date d'impression: 13.05.2014

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés: Eau, mousse, produit chimique sec, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés par raison

de sécurité:

Aucune

Dangers particuliers par la substance ou sa préparation, ses produits d'incendie ou

les gazes résultants:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlore,

chlorure d'hydrogène, monoxyde de dichlore

Equipement de protection spécial: Pas nécessaire

Mentions supplémentaires: Refroidir les récipients en danger par pulvérisation d'eau

et si possible, tirer de la zone d'incendie.

#### 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Mesures de prudence relatives aux personnes: Porter un vêtement de protection personnel. Les surfaces

deviennent très glissantes par le produit coulant / répandu.

Protection de l'environnement: Enlever avec un matériel absorbant, p. ex. sable.

Procédé pour nettoyage /absorption: Traiter le matériel absorbé selon section "élimination".

## 7. Manipulation et stockage

Mentions pour l'utilisation sûre: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas mélanger

avec des acides.

Mentions pour la protection contre l'incendie

et l'explosion: Produit n'est pas inflammable.

Mentions complémentaires: Pas nécessaire

Exigences concernant le magasin et récipient: Conserver bien fermé dans le conteneur d'origine.

Mentions concernant le stockage en commun: Pas nécessaire

Mentions complémentaires concernant les

conditions de stockage: Pas nécessaire
Classe de stockage: LGK 10

## 8. Contrôle de l'exposition/équipement de protection individuelle

Composants avec des valeurs admissibles de lieu de travail respectivement des valeurs admissibles biologiques à contrôler:

Concentration maximale au lieu de travail; voir TRGS 900

chlore No.-CAS 7782-50-5 admissible d'air: 0,5 ml/m³; 1,5 mg/m³ Facteur à excéder pour des valeurs à court terme: catégorie de limite maximum 1(I)

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial: BC-San 100 page 3/5

Révision: 20.01.2011

Date d'impression: 13.05.2014

#### Mesures générales de prévention et d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.

Laver les mains avant les pauses et à la fin de travail.

Protection de peau préventive par crème de protection de peau.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Eviter d'inhaler vapeur et aérosol.

### **Equipement de protection personnel:**

Protection respiratoire: Pas nécessaire en cas d'une manipulation prudente.

Protection des mains: Recommandé p. ex. des gants en caoutchouc ou en plastique (PVC).

Protection des yeux: Recommandé un appareil de protection des yeux bien fermé.

Protection corporelle: Pas nécessaire en cas d'une manipulation prudente.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: liquide

Couleur: légèrement jaunâtre, clair Odeur: faible odeur de chlore

Valeur du pH: 10-11 (20°C)
Point / gamme d'ébullition: pas important pour la sécurité
Point / gamme de fusion: pas important pour la sécurité

Point d'éclair: >55°C

Inflammabilité (solide, gazeux): indéterminable

Danger d'explosion: aucun
Limite d'explosion (inférieure): aucune
Limite d'explosion (supérieure): aucune

Température d'inflammation: pas nécessaire

Propriétés qui supportent de l'incendie:aucune

Pression de vapeur: pas nécessaire à ...°C

Densité relative: 1,015-1,025 g/cm³ à 20°C

Solubilité dans l'eau: soluble

dans éthanol: soluble dans hexane: pas soluble

Coefficient de partage: pas nécessaire (n-octanol/eau)

Viscosité (mode):pas nécessaireà ...°CConductibilité:pas nécessaire(20°C)Indice de réfraction nD:1,3374-1,3380(20°C)

Rotation optique  $\alpha D$ : pas nécessaire

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial: BC-San 100 page 4/5

Révision: 20.01.2011

Date d'impression: 13.05.2014

#### 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter: Réarrangement thermique autocatalyse de NaClO<sub>3</sub> et NaCl.

Matières à éviter: Acides, agents réducteurs. Réagit avec les acides et les sels en

dégageant de chlore.

Produits de décomposition dangereux: Chlorure d'hydrogène, chlore.

### 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Pas de toxicité aiguë connue.

Effet irritant primaire sur la peau: Pas d'effet irritant primaire sur la peau connu.

Effet irritant primaire sur les yeux: Pas d'effet irritant primaire sur les yeux connu.

Potentiel modifiant la hérédité: Pas de potentiel modifiant la hérédité connu.

Sensibilisation: Pas d'effet sensibilisant connu.

La classification a été faite par la méthode de calcul de la directive de préparation 1999/45/CEE.

La toxicité aiguë, l'irritation de la peau, l'irritation de la muqueuse, le potentiel modifiant la hérédité et la sensibilisation de la peau de la préparation sont été évalués par le fabricant sur la base des données qui sont soumises sur les composants. Il y a partiellement des lacunes de données concernant des composants particuliers. Par expérience du fabricant des dangers excédant l'étiquetage ne sont pas toutefois à attendre.

### 12. Informations écologiques

Ecotoxicité: En cas d'un déversement approprié des concentrations petites dans

des stations d'épuration biologiques adaptées des dérangements de l'activité de décomposition de bourbe animée ne sont pas à attendre.

Persistance et biodégradabilité: Les ingrédients sont biodégradables.

Autres effets nocifs: Pas d'autres effets nocifs connus.

Autres données: Ne pas jeter à la nappe phréatique, aux eaux ou à l'égout en état non

dilué.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### Enlèvement du produit:

Il n'y a pas de dispositions uniformes pour l'enlèvement des produits chimiques dans les pays membres de l'UE.

Code des ordures\*: 16 10 04

#### Enlèvement des emballages souillés et vidés de restes:

Enlèvement selon les directives administratives. Traiter les emballages contaminés comme la substance.

Code des ordures\*: 15 01 02

#### Autres données:

Sinon réglé par l'administration, traiter les emballages non contaminés comme les ordures ménagères ou amener à un recyclage.

\*Code des ordures: Les ordures étant produites sont classifiées à la sorte des ordures et au secteur

selon la Code du registre européen des ordures.

Selon le Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial: BC-San 100 page 5/5

Révision: 20.01.2011

Date d'impression: 13.05.2014

## 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport (ADR/RID, IMDG-Code, ICAO-TI/IATA-DGR)

## 15. Informations règlementaires

Règlements

Symbole de danger: Désignation de danger: contient: -

Phrases R: R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Phrases S:

Etiquetage particulier des préparations spéciales (directive 67/548/EEC annexe I, Nota B):

Contient solution d'hypochlorite de sodium (1 - 2 % de chlore actif)

#### 16. Autres données

Phrases R concernant les données des ingrédients dangereux dans la section 3: (cela n'est pas la classification du produit BC-San 100!)

- R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- R34 Provoque des brûlures.

#### D'autres information:

Les renseignements se basent sur l'état présent de nos connaissances et servent pour décrire le produit à l'égard des mesures de sécurité qui sont à prendre. Toutefois ils ne sont pas de garantie des qualités du produit.

#### Etiquetage des modification:

Les changements à l'égard de la version antérieure sont marqués par un trait à la marge de ligne gauche.